



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 juillet 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence motivée)
Marielle Émond, trésorière (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h04.

CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE – SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Tenue d'une cérémonie présidée par madame le maire, Marie Gratton, visant à souligner le travail des pompiers volontaires et reconnaître tous les efforts déployés afin de protéger les citoyennes et citoyens de toute la communauté.

Médaille du Gouverneur général, diplômes de reconnaissance pour années de service ainsi que diplômes de l'École nationale des pompiers furent décernés à plusieurs de nos pompiers.

Sincères remerciements à tous nos pompiers volontaires de la Ville de Cap-Chat!

RÉS.01.07.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y retirant les deux points suivants :

9. Rés. Autoriser le déplacement de la mairesse à Madeleine Centre pour la commémoration du soldat Paul Ouellette / Budget rég.
22. Rés. Adoption du Règlement no. 281-2018 concernant le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.18

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que **M. LOUIS-SEIZE SERGERIE**, conseiller au siège no. 6, soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Cap-Chat, et ce, pour une période de quatre mois.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 14 JUIN 2018

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 4 juin 2018** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 14 juin 2018** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7213 à #7241 ainsi que #30739 à #30793, pour un montant total de **230 061.99\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 MAI 2018

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 mai 2018 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.05.07.18

AUTORISER DÉPLACEMENTS DE LA TRÉSORIÈRE À AMQUI POUR RENCONTRE DU REGROUPEMENT EN ASSURANCES DE DOMMAGES BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE – BUDGET RÉG. –

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que **Mme Marielle Émond**, trésorière, soit et est autorisée à assister à la **2ième rencontre du Regroupement en assurances de dommages Bas-Saint-Laurent/Gaspésie** qui se tiendra le 13 septembre prochain à Amqui; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – RAPPORT D'EXPERTISE DANS LE DOSSIER DE M. NORMAN PELLETIER / AEQUITAS, CABINET D'EXPERTISE – 2 016.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le litige dans le dossier Norman Pelletier & Als c. Ville de Cap-Chat à la suite d'un sinistre survenu le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a mandaté les services d'un cabinet d'expertise en règlement de sinistres dans ce dossier, soit **Aequitas de Matane**, qui consistait à examiner les faits avant l'incident, les faits entourant les dommages à la résidence visée et vérifier la responsabilité de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#15752 du 12-12-2017) du cabinet d'expertise en règlement de sinistres, **Aequitas de Matane**, au montant de **2 016.\$**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS / CROIX-ROUGE CANADIENNE – 384.80\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a procédé au renouvellement et à la signature, en juillet 2016, d'une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE ladite entente a pour but d'assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres en situations d'urgence;

ATTENDU QU'une contribution financière doit être versée annuellement à la Croix-Rouge afin que celle-ci puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des obligations découlant de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture annuelle (#570655 du 04-06-2018) à la Croix-Rouge canadienne**, au montant de **384.80\$**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.07.18

APPROUVER LES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2015 DE L'OMH DE CAP-CHAT ET AUTORISER LE PAIEMENT DE 2 251.\$ POUR DÉFICIT – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a procédé à l'approbation des États financiers de l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'approbation desdits États financiers démontrent un déficit d'exploitation dont une somme de 2 251.\$ incombe à la Ville de Cap-Chat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité qu'une **somme de 2 251.\$ soit versée à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat** pour combler la part de la municipalité au déficit; ce montant étant prélevé au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR DÉDUCTIBLE D'ASSURANCE – DOSSIER BRIS D'AQUEDUC DE LA RUE BELLEVUE / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 3 669.25\$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures (#21510-012597 du 12-02-2018 et #2411 du 04-04-2018) de BFL Canada risques et assurances Inc.**, représentant le montant du déductible à payer concernant le dossier de réclamation d'un bris d'aqueduc survenu dans la rue Bellevue et dont le total s'élève à **3 669.25\$ taxes incluses**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.07.18

APPUI AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), chaque municipalité de la MRC de La Haute-Gaspésie a une Politique des aînés dont les plans d'action arrivent à échéance à la fin de 2018;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'améliorer les conditions de vie et d'inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Gaspésie déposera une demande de soutien financier au ministère de la Famille pour effectuer la mise à jour, des politiques et des plans d'action en faveur des aînés au nom de chacune des municipalités du territoire et pour la MRC;

ATTENDU QUE chacune des municipalités participantes doit produire une résolution appuyant cette demande de soutien financier au ministère de la Famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la demande de mise à jour de la Politique des aînés de chaque municipalité et de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.18

AUTORISER PAIEMENT DES HONORAIRES ET DÉBOURSÉS – DOSSIER LA VILLE DE CAP-CHAT C. ÉPINEXPERTS S.A. / JEAN-FRANÇOIS ROY AVOCAT INC. – 3 069.37\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#11677 du 22-06-2018) de **Me Jean-François Roy Avocat Inc.**, relative aux services d'honoraires professionnelles dans le cadre du dossier Ville de Cap-Chat c. Épinexperts S.A., au montant de **3 069.37\$ + taxes**; le coût étant prélevé au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE / 9062-5971 QUÉBEC INC. – 2 724.90\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#00070 du 12-06-2018) de la Cie 9062-5971 Québec Inc., pour l'achat d'une remorque fermé de 5' x 8', de marque LARK, no. de série 5RTBE0818GD054218, servant au transport de matériel du Service des travaux publics; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT D'ASPHALTE FROID TOP-MIX EN VRAC / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 6 003.71\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#1022986 du 12-06-2018) de **Tech Mix, Division BauVal Inc.**, au montant de **6 003.71\$ + taxes**, concernant l'achat d'asphalte froid Top-Mix en vrac; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.07.18

AUTORISER ACHAT DE PIÈCES ADDITIONNELLES POUR RÉPARATION DE LA NIVELEUSE / GRADER'S PRO – 4 800.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#773 du 13-06-2018) de **Grader's PRO**, au montant de **4 800.\$ + taxes**, ayant trait à l'achat de pièces additionnelles servant à la réparation de la niveleuse; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE SEAUX D'ASPHALTE / J.N. KEABLE INC. – 2 345.76\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#99824 du 06-06-2018) de **J.N. Keable Inc.**, au montant de **2 345.76\$ + taxes**, pour l'achat de 36 seaux d'asphalte servant à l'entretien et la réparation des chemins et rues municipales; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'OUTILS / RÉNOVEX ENR. – 1 777.78\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipements et outils actuels sont usés, non fonctionnels et certains éléments de sécurité sont manquants;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité s'est présentée de procéder à l'achat de nouveaux équipements à rabais;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#045526 du 13-06-2018) du magasin **Rénovex Enr.**, au montant de **1 777.78\$ + taxes**, pour l'achat de **divers équipements et outils** dont un banc de scie industriel de 10", une scie à onglet de 12", etc. ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.17.07.18

AUTORISER DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR ACHAT D'UNE GRATTE À NEIGE ET AILE DE CÔTÉ POUR LE CAMION STERLING

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite** concernant l'achat d'une gratte à neige et aile de côté pour le camion Sterling.

ADOPTÉE

RÉS.18.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX AFIN DE CONSTRUIRE UNE RAMPE D'ÉVACUATION À L'ARÉNA DE CAP-CHAT / RÉNOVEX ENR. – 1 090.83\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#2014232 du 18-06-2018) de **Rénovex Enr**, au montant de **1 090.83\$ + taxes**, concernant l'achat de divers matériaux servant à la construction d'une rampe d'évacuation au Centre sportif Claude-Jourdain (aréna); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h53 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER